

A LA SOCIÉTÉ DE ST VINCENT DE PAUL, N°4

Nérac le 6 Septembre 1856.

Monsieur le Président Général,

Le bulletin du mois d'août annonce la mise en vente des Almanachs pour 1857 aux premiers jours de septembre, nous nous empressons de vous adresser notre demande.

La conférence de Nérac n'est pas assez riche et n'a pas assez de familles pauvres sachant lire pour pouvoir distribuer un grand nombre d'almanachs; cependant elle serait heureuse de contribuer, pour la plus large part possible, à la propagation des bonnes lectures; son but est donc de faire vendre au meilleur marché possible, au moyen de colporteurs, les almanachs édités par le Conseil Général, et par là d'arriver peut-être un jour à remplacer par les almanachs de la Société la plus grande partie de ceux qui, mauvais en dépit de toute valeur morale, se vendent chaque année en si grand nombre parmi les paysans et les ouvriers.

Cette idée n'est pas la nôtre, elle avait été conçue par un de nos excellents confrères, (avant même de faire partie de la Société), mercier et libraire, et il vous avait écrit à ce sujet deux lettres dont nous avons sous les yeux les réponses en date des 19 mai et 9 juin 1856.

Il résulte de ces lettres qu'il ne nous est pas possible d'avoir des almanachs de 32 pages, pour les foires de 3 départements, à moins d'en graver 4000.



Pour la première année, nous n'osons nous engager à en prendre un aussi grand nombre; 2000 nous suffiraient amplement, mais nous avons la confiance que ce nombre ira croissant chaque année, à mesure que l'almanach sera plus connu et mieux apprécié.

Pour arriver à ce résultat il est indispensable que ces almanachs puissent être vendus par les colporteurs au prix de 10 centimes ou 15 au plus, car les autres almanachs, dont nous parlions, les seuls qui se vendent dans la campagne, sont tous livrés à l'acheteur au prix de 5 centimes.

D'un autre côté, Nérac se trouvant sur la limite du Gers et des Landes, les foires de ces deux départements sont presque indispensables pour la vente.

Enfin nous prions de nous accorder les mêmes faveurs que vous aviez promises à notre cher confrère; M. Gautier, qui du reste sera plus spécialement chargé de cette œuvre, et qui n'a renoncé à s'en occuper personnellement que pour en faire une œuvre de la Conférence. Ces faveurs étaient une remise de 10 % et le 13^e en sus.

Voici les almanachs que nous désirerions, s'il vous est possible, de nous donner au même prix, les foires de deux départements.

				Foires.
700	almanachs de 96 pages -	Lot-et-Garonne,	et Landes	
900	"	"	"	et Gers
200	"	"	Gers et Landes	
200	"	"	Lot-et-Garonne	et Gironde.
2000				

On avec les foires d'un seul département, s'il n'est pas possible d'avoir celles de deux, comme suit:

900	"	"	Lot-et-Garonne.
600	"	"	Gers.
400	"	"	Landes.
100	"	"	Gironde.
2000			

Vous auriez la bonté, Monsieur le Président Général de mélanger les divers genres d'almanach (atelier, laboureur, apprenti) et de faire remettre le tout, au plus tôt, chez MM. Périnet et Bachelot, rue St Denis N° 266, à l'adresse de MM. Gautier et Fourné, Libraires à Nérac.



L'espace nous manque, Monsieur le Président, pour vous entretenir du projet qu'a formé la conférence de créer pour cet hiver un fourneau économique. Ses propres ressources ne peuvent suffire à l'établissement de cette œuvre nouvelle, elle a émis 30 actions de 100 fr. chacune, remboursables sans intérêt, au fur et à mesure des bénéfices réalisés sur la vente des portions. La souscription ouverte hier, est déjà revêtue de plusieurs signatures entr'autres de celles de M. le Curé et MM. les Vicaires, M. le Maire, M. Laffitte député du département, qui a pris 5 actions. Des ecclésiastiques de 25 fr. ont été émis au sein de la conférence seulement, afin de faciliter à tous les moyens d'y prendre part, et la conférence figurera sur la liste générale pour 7 actions, sans désignation des membres qui ont donné. M. l'abbé Gautier, membre actif de la conférence et M. le Curé de Nérac qui auront sans doute le bonheur de s'entretenir avec vous dans quelques jours, vous parleront longuement de nos projets au sujet de cette œuvre naissante que nous recommandons aux prières du Conseil Général. S'il ne vous déplaisait pas de nous donner quelques avis à ce sujet, nous les recevrons toujours avec une filiale attention et reconnaissance de frères.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Général l'expression de notre affectueux dévouement au N.S.J.C. et S. V. de P.

signé : Lataste.

Copie faite d'après une autre copie. L'original se trouve aux Archives de la Société de Saint Vincent de Paul à Paris.

+ authentiquée par l'Archevêché de Paris

